

**FRANCE DESIGN ET CREATION (ex -POIRAY JOAILLIER SA)**

Société Anonyme au capital de 7 310 666,25 euros

Siège social : 2 rue de Bassano 75116 Paris

380.345.256 RCS PARIS

**RAPPORT DE GESTION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 25 SEPTEMBRE 2013**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convié, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 mars 2013.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat et l'annexe établis au 31 mars 2013.

Par ailleurs, sont annexés à ce rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le tableau des filiales et participations,
- la liste des mandats des mandataires sociaux.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

## 1. EXPOSE RELATIF A L'ACTIVITE ET AUX RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

### 1.1. Faits marquants de l'exercice

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice écoulé, plusieurs évènements significatifs ont eu lieu.

#### 1.1.1. AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, votre capital a été porté de 7 160 021,25 euros à 7 310 666,25 euros.

Au 31 mars 2013, le capital social est composé 29 242 665 actions.

La variation du capital social d'un montant de 150 645 euros s'explique comme suit :

- Dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 23 septembre 2011 dans sa 16<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'Administration en date du 15 juin 2012 a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes telles que définies dans ladite Assemblée susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé. 263 280 actions nouvelles ont été créées augmentant le capital social de 65 820 euros. La prime d'émission attachée à cette augmentation de capital ressort à 197 460 euros. Le capital social atteint ainsi 7 225 841,25 euros divisé en 28 903 365 actions.
- Dans le cadre de cette même délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 23 septembre 2011 dans sa 16<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2012 a procédé à une nouvelle augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes telles que définie dans ladite Assemblée, susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé. 339 300 actions nouvelles ont été créées augmentant le capital social de 84 825 euros. La prime d'émission attachée à cette augmentation de capital ressort à 254 475 euros. Le capital social s'élève donc à 7 310 666,25 euros divisé en 29 242 665 actions.

#### 1.1.2. ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 6 février 2013, les actionnaires ont ratifié la nomination en qualité d'Administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 6 mars 2012 de Madame Elisabeth Baur. Ils ont également nommé Madame Laurence Philippon et Messieurs Alain Duménil et Patrick Engler en qualité d'Administrateurs pour une période d'un exercice, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les Administrateurs, réunis en Conseil à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2013 ont décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et pris les décisions suivantes :

- Nomination de Monsieur Alain Duménil en qualité de Président du Conseil d'Administration,

pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013, en remplacement de Madame Elisabeth Baur, démissionnaire ;

- Nomination de Monsieur Patrick Engler en qualité de Directeur Général de la Société, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013, en remplacement de Madame Elisabeth Baur, démissionnaire. Monsieur Patrick Engler n'assume donc plus les fonctions de Directeur Général Délégué ;
- Nomination en qualité de Directeurs Généraux Délégués de Mesdames Elisabeth Baur et Laurence Philippon pour la durée du mandat du Directeur Général. Elles disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

### 1.1.3. PROCEDURES CONTENTIEUSES

#### **Procédure GENERALI :**

Des procédures relatives aux locaux commerciaux situés au 1 rue de la Paix, à Paris sont actuellement pendantes devant les tribunaux.

Dans le cadre de la procédure en opposition à commandement de payer sur l'indexation du loyer, la cour d'appel a, par décision du 11 avril 2012, confirmé le jugement du 10 novembre 2009 et a condamné la société POIRAY JOAILLIER à payer à la société GENERALI la somme de 249 K€ assortie des intérêts à compter du 23 mai 2008 ainsi que la somme de 6k€ au titre de l'article 700 du CPC. Ces sommes ont été réglées. Cependant, un pourvoi en cassation a été introduit à l'encontre de cette décision. L'arrêt sera rendu début novembre 2013.

S'agissant de la procédure en fixation de loyer renouvelé devant le Tribunal de grande instance, les parties sont convenues d'une date de renouvellement au 15 avril 2004 pour une durée de 9 ans. POIRAY JOAILLIER a fait valoir une variation de plus de 25 % depuis la dernière fixation du loyer intervenue le 15 avril 2004. Dans ces conditions, la société POIRAY JOAILLIER a notifié par huissier le 29 juin 2012, une demande de révision de loyer et a assigné le 9 août 2012 la société GENERALI aux fins de fixation du loyer révisé au 29 juin 2012 à la somme de 489 600 euros. De son côté, la société GENERALI demande la fixation du loyer révisé à la somme de 605 701 euros. Par jugement du 15 mars 2013, le tribunal a déclaré recevable l'action de POIRAY JOAILLIER et a désigné Monsieur Cornaton en qualité d'expert pour évaluer le montant du loyer révisé. L'expert devra déposer son rapport avant le 31 janvier 2014.

Enfin, une procédure en référé aux fins de désignation d'un expert ayant pour mission de fixer les indemnités d'éviction et d'occupation a été diligentée à la suite de la signification d'un droit d'option avec offre d'indemnité d'éviction le 25 octobre 2012 par la société GENERALI, à effet du 14 avril 2013. Par ordonnance de référé du 14 mars 2013, le tribunal a désigné un collège de deux experts, Messieurs CORNATON ET SAINSARD. Le tribunal leur a imparti un délai jusqu'au 15 novembre 2013 pour déposer leur rapport.

Le 14 août 2013 la Société a procédé à la remise des clés de la boutique. Cette remise des clés, par acte d'huissier, n'entache pas les droits de la Société d'obtenir une indemnité d'éviction.

#### **Litige avec un ancien Dirigeant**

Poiray Joaillier a reçu le 16 octobre 2012 une convocation à comparaître devant le Tribunal de commerce où Mr DE VILMORIN (ancien Directeur Général de la société) demande qu'il soit constaté qu'il aurait fait l'objet d'une révocation de son mandat de Directeur Général sans juste motif et abusive et que cette révocation aurait entraîné un grave préjudice. Monsieur DE VILMORIN réclame

la somme totale de 165.000€ ainsi que la condamnation in solidum de POIRAY JOAILLIER et de SMALTO à 52.000€. Le dossier a été renvoyé à une audience du 17 octobre 2013 pour désignation d'un juge-rapporteur.

### **Procédure DAVSO ROYAL**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 juillet 2013 a autorisé la cession d'actifs de la société (dont la boutique sis rue Royale, la SCI Davso Royal ). La procédure en fixation du loyer, décrite dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 30 mai 2013, est devenue sans objet.

### **Isia Film**

Litige portant sur l'exécution d'un contrat de partenariat avec la société ISIA FILM qui a fourni une prestation de conseil en communication à Poiray dans le cadre d'une campagne de publicité.

La 22 février 2013, ISIA FILM a assigné Poiray en référé devant le Tribunal de commerce de Paris qui a débouté cette dernière de l'intégralité de ses demandes (143.520€ TTC, 35.880€ TTC de dommages et intérêts) par un jugement du 17 avril 2013.

ISIA FILM a fait appel de la décision.

L'audience de plaidoiries aura lieu le 2 avril 2014.

ISIA FILM doit conclure avant le 4 octobre 2013.

## **1.2. Evénements survenus depuis la clôture**

### **1.2.1. ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE**

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 mai 2013, les mandats de Madame Elisabeth Baur et de Messieurs Thierry Le Guénic et Jacques Kuntz ont été renouvelés pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée.

Le Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> août 2013 a constaté la démission de Mesdames Elisabeth BAUR et Laurence PHILIPPON de leurs fonctions d'Administrateur et de Directeur Général Délégué.

### **1.2.2. COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire le 30 mai 2013 ont constaté la fin du mandat des cabinets Audit et Conseil Union et Sogec Audit, respectivement co-Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant. La Société étant cotée au marché libre, elle n'est pas soumise à l'obligation d'un double commissariat aux comptes. Les sociétés Deloitte & associés et B.E.A.S. demeurent donc seuls Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant de la Société.

### **1.2.3. CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 juillet 2013 a autorisé la cession de divers actifs de la Société : ses marques, ses dessins et modèles, site internet, fonds de commerce.

### 1.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

A ce jour, il n'a pas encore été décidé de l'orientation que prendra l'activité de notre société. Nous vous informerons en temps utile des décisions que nous serons amenés à prendre à cet effet.

### 1.4. Activité en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### 1.5. Activité et résultat de la société au cours de cet exercice

Le chiffre d'affaires hors taxes de la société s'est élevé à 6.430 K€ contre 6.904 K€ au titre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires a diminué de 6.9% suite au fléchissement du chiffre d'affaires des boutiques insuffisamment compensée par le dynamisme des ventes négoce.

La marge brute est stable à 68%, en ligne avec l'année précédente. Les stocks diminuent de 343 K€.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8.369 K€ contre 7.872 K€ au titre de l'exercice précédent. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépenses de communication (plan média, égypte).

Le résultat d'exploitation s'élève cette année à (1575) K€ contre (478) K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est de (14) K€ contre 255K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (1.589) K€ contre (223) K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 170 K€ contre 83 K€ au titre de l'exercice précédent grâce à la reprise de provision sur la dette Generali.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat de l'exercice se solde par une perte comptable de (1418) K€ contre un bénéfice comptable de 609 K€ au titre de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2012, le total du bilan de la Société s'élevait à 11.036 K€ contre 12.208 K€ pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

Les contentieux concernent principalement le bail relatif à la boutique de la Rue de la Paix. Concernant ce contentieux avec Generali (Boutique Rue de la Paix), nous vous renvoyons au début de ce rapport de gestion.

## Activités des deux filiales

### JAPON

La société Poiray Japon Co Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 76 millions de yen au cours de cet exercice contre 74 millions de yen l'exercice précédent et a clôturé son exercice au 31 mars 2013 avec une perte de 58,6 millions de Yen contre une perte de 42,5 millions de yen au cours de l'exercice précédent.

Les titres ont été cédés le 31 juillet 2013.

### SUISSE

Le Groupe a ouvert une filiale en Suisse à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2010. L'activité de la société a commencé au cours de cet exercice. La société a clôturé son exercice le 31 décembre 2012 en affichant une perte de CHF233 K.

Le droit au bail a été cédé le 31 juillet 2013.

## 1.6. Information sur les délais de paiement (article L.441-6-1 du Code de Commerce)

Enfin, au passif de la Société figurent au titre de dettes fournisseurs et comptes rattachés 2.179 K€ dont 2.041K€ aux comptes fournisseurs et 138 K€ de factures non parvenues. Le tableau des échéances se présente comme suit au 31 mars 2013 et est exprimé en € :

	> 90 JOURS	< 60 JOURS	> 30 JOURS	NON ECHUS	Solde
FOURNISSEURS	205345	179495	558152	479796	1472488
GROUPE	67663	56602			124265
CONTENTIEUX		83720			83720
TOTAL	273008	319817	558152	479796	1630773

Les dettes fournisseurs échues ont augmenté sur l'exercice car des achats plus importants ont eu lieu sur le second semestre. Les factures échues sont à 49% avec un délai inférieur à 60 jours.

Au 31 mars 2012, les délais de paiement se présentaient comme suit en € :

	> 90 JOURS	< 60 JOURS	> 30 JOURS	NON ECHUS	Solde
FOURNISSEURS	82 372	275 257	97 040	504 984	959 654
GROUPE	60 597	57 019		10 082	127 698
CONTENTIEUX	728 749	283		174 382	903 414
TOTAL	871 719	332 560	97 040	689 448	1 990 767

### 1.7. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2013 d'un montant de (1 418 313 euros) de la manière suivante :

**ORIGINE :**

– Report à nouveau débiteur : (690 863 €)  
– Perte de l'exercice : (1 418 313 €)

**AFFECTATION :**

- en totalité au report à nouveau négatif : (1 418 313 €)  
- solde du report à nouveau : (2 109 176 €)

### 1.8. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société a procédé à une distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices :

	31/03/2010 (par action)	31/03/2011 (par action)	31/03/2012 (par action)
Dividende distribué éligible à la réfaction mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts (soit 40%).	0,01 €	néant	néant
Montant global (en milliers d'€)	265 122,45 €	néant	néant

### 1.9. Dépenses et charges somptuaires non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies et 39-4 du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe 4 la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

## 3. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats de la totalité des Administrateurs arrivant à expiration, nous vous proposons de renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014, Messieurs Thierry Le Guénic, Jacques Kuntz, Alain Duménil et Patrick Engler.

#### **4. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Pour mémoire, les mandats des sociétés Deloitte et Associés et B.E.A.S., respectivement Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant, arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

#### **5. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux comptes.

#### **6. SEUIL DE PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le personnel de la Société ne détient aucune action composant le capital social.

#### **7. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous avons donné à vos Commissaires aux comptes les indications utiles concernant les conventions conclues et poursuivies au cours de l'exercice pour leur permettre de présenter leur rapport spécial prescrit par l'article L.225-40 du Code du commerce.

Vos Commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Nous vous demandons d'approuver les conventions, visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

#### **8. TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

En application de l'article L.225-100 al. 7 du Code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 23 septembre 2011 au Conseil d'administration :

Délégations données au Conseil d'Administration par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire	Montant maximal de l'augmentation de capital (en Euros)	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (11 <sup>ème</sup> résolution de l'AGOAE du 23 septembre 2011)	5 000 000	23 novembre 2013	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'Administration.
Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (12 <sup>ème</sup> résolution de l'AGOAE du 23 septembre 2011)	5 000 000	23 novembre 2013	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'Administration
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (13 <sup>ème</sup> résolution de l'AGOAE du 23 septembre 2011)	5 000 000	23 novembre 2013	Non utilisée	Entre 50 % et 150 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation des modalités d'émission
Augmentation de capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par voie de placement privé (14 <sup>ème</sup> résolution l'AGOAE du 23 septembre 2011)	5 000 000	23 novembre 2013	Non utilisée	Entre 50 % et 150 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse.
Augmentation du nombre de titres émis en cas de demande excédentaire dans le cadre des émissions visées sous les 12 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 14 <sup>ème</sup> résolutions (15 <sup>ème</sup> résolution l'AGOAE du 23 septembre 2011)	5 000 000	23 novembre 2013	Non utilisée	Prix égal à celui de l'émission initiale

<b>Délégations données au Conseil d'Administration par l'assemblée générale extraordinaire</b>	<b>Montant maximal de l'augmentation de capital (en Euros)</b>	<b>Echéance de la délégation</b>	<b>Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration / Nombre d'actions émises</b>	<b>Modalités de détermination du prix</b>
Augmentation de capital avec suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie ou plusieurs catégories de personne (16 <sup>ème</sup> résolution de l'AGOAE du 23 septembre 2011)	5 000 000	23 mars 2013	602 580 actions nouvelles pour une augmentation du capital de 150 645 euros (CA du 15 juin et du 25 septembre 2012)	Fixé par le Conseil d'Administration en fonction de plusieurs méthodes de valorisation, dont au moins la méthode de l'actif net comptable réévalué, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et la méthode des comparables.
Augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE établie en application des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail (17 <sup>ème</sup> résolution l'AGOAE du 23 septembre 2011)	3% du montant du capital social	23 mars 2013	Non utilisée	Selon les modalités légales.

Nous vous informons que les délégations accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 mai 2013 n'ont pas été utilisées à ce jour par le Conseil d'Administration.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Conseil d'administration**

**FRANCE DESIGN ET CREATION**  
**RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date d'arrêté	31/03/13	31/03/12	31/03/11	31/03/10	31/03/09
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b><i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i></b>					
Capital social	7 310666	7 160 021	6 780 350	6 243 165	123 706
Nombre d'actions					
- ordinaires	29 242 665	28 640 085	27 121 400	24 972 658	6 185 316
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b><i>OPERATIONS ET RESULTATS</i></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	6429554	6 903 993	7 636 572	6 901 597	6 035 601
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(1624249)	(539 168)	609 514	(538 987)	(451 811)
Dot. Amortissements et provisions	205936	(1 148 365)	1 909 572	(1 060 634)	(838 207)
Résultat net	(1418316)	609 196	(1 300 058)	521 647	386 396
<b><i>RESULTAT PAR ACTION</i></b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0.06	-0,02	0,02	(0,02)	(0,07)
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0.05	0,02	(0,05)	0,02	0,06
Dividende attribué					
<b><i>PERSONNEL</i></b>					
Effectif moyen des salariés	32	37	36	37	33
Masse salariale	1 550608	1 581 000	1 304 461	1 436 427	1 221 900
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	825605	926 067	706 281	697 904	605 895

**FRANCE DESIGN ET CREATION**  
**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

	Capital social en €	Capitaux Propres	Quote part	Valeur comptable des titres détenus (en €)		Chiffre d'affaire de l'exercice	Résultat net	Dividendes versés
				brute	nette			
Principales Filiales détenues à plus de 50%								
POIRAY JAPON	88 020	-4 383 626	100%	1	-	726 656	-515 911	
POIRAY SUISSE	16 567	-727 422	100%	13 715	13 715	57 334	-193 386	

ANNEXE 3 :

**INCIDENCE DES EMISSIONS SUR LA PARTICIPATION DANS LE CAPITAL D'UN  
ACTIONNAIRE, SUR LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES POUR  
LE DETENTEUR D'UNE ACTION**

Nous vous présentons ci-après l'incidence de l'utilisation de la totalité des autorisations mises en place par la présente assemblée sur la situation de l'actionnaire et sur la quote-part des capitaux propres revenant à chaque action.

Autorisation maximum d'augmentation de capital	Montant maximum (€)	Nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu des projets de résolutions
<p>Délégation de compétence pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes</p> <p>Délégation de compétence pour procéder à l'augmentation du capital par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance</p> <p>Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre</p> <p>Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé</p> <p>Clause de surallocation</p>		
<p>Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personne <sup>(1)</sup></p>	5.000.000	1.250.000
<p>Délégation de compétence pour augmenter le capital social au profit des adhérents au plan d'épargne entreprise</p>		

(1) Montant maximal prime d'émission incluse.

## **LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

### Liste des mandats de Monsieur Alain DUMENIL

- Président Directeur Général et Administrateur de la société : Acanthe Développement jusqu'au 15 janvier 2013 ;
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur des sociétés : Acanthe Développement depuis le 15 janvier 2013, Alliance Développement Capital SIIC – ADC SIIC (et Administrateur Délégué depuis le 27 mars 2013), Smalto, France Design et Création depuis le 6 février 2013, Société Nouvelle d'Exploitation de Rénovation du Théâtre de Paris – SNERR jusqu'au 21 décembre 2012 ;
- Administrateur des sociétés : Foncière 7 Investissement, Foncière Paris Nord depuis le 8 août 2012 ;
- Président de la société : Ad Industrie ;
- Gérant des sociétés : Editions de l'Herne, Padir, Poiray Joaillier Suisse, Société Civile Mobilière et Immobilière JEF, Suchet, Valor ;
- Co-gérant de la société : Smalto Suisse.

### Liste des mandats de Monsieur Patrick ENGLER :

- Président Directeur Général et Administrateur de la société : Alliance Finance ;
- Directeur Général et administrateur des sociétés : Acanthe Développement depuis le 15 janvier 2013, Poiray Joaillier SA depuis le 6 février 2013, Société Nouvelle d'Exploitation de Rénovation, et de Renaissance du Théâtre de Paris – SNERR jusqu'au 21 décembre 2012 ;
- Directeur Général Délégué de la société : France Design et Création du 8 janvier au 6 février 2013 ;
- Administrateur des sociétés : Acanthe Développement, Alliance Développement Capital S.I.I.C - ADC SIIC, FIPP, Foncière 7 Investissement, France Design et Création, Smalto ;
- Représentant d'une personne morale administrateur dans la société : Alliance Finance ;
- Gérant des sociétés : Agence Haussmann Transactions Immobilier de Prestige, Ingénierie, Ingénierie et Gestion, Sep 1.

### Liste des mandats de Mme Elisabeth BAUR :

- Président Directeur Général et Administrateur des sociétés : France Design et Création du 6 mars 2012 au 6 février 2013, EK Boutiques et SEK Holding (jusqu'au 31 juillet 2013);
- Président des sociétés : Jacques Fath, Tangara( jusqu'au 31 juillet 2013);
- Administrateur des sociétés : France Design et Création depuis le 6 mars 2012, Smalto, EK Boutiques (jusqu'au 31 juillet 2013);
- Directeur Général Délégué de la société : France Design et Création du 6 février 2013 au 31 juillet 2013;
- Directeur Général de la société : France Design et Création du 13 avril 2011 au 6 février 2013 ;
- Gérante des sociétés : Féraud Fashion GmbH, Féraud SARL, SNC DPJ, Symat Développement.

Liste des mandats de Monsieur Thierry LE GUENIC :

- Président Directeur Général et Administrateur de la société : Financière Amon ;
- Directeur Général et Administrateur de la société : Smalto ;
- Administrateur des sociétés : EK Boutiques, FIPP, Poiray Joaillier SA ;
- Président des sociétés : Malesherbes Conseils Assurances, Mode et Marques, Outlet Finance, Softway ;
- Gérant de la société : Société Civile Pontault DS ;
- Co-gérant de la société : Francesco Smalto Genève.

Liste des mandats de Monsieur Jacques KUNTZ :

- Administrateur de la société : France Design et Création
- Président Directeur Général : Société Fiduciaire d'Etudes et de Restructuration pour l'Industrie et le Commerce (SFERIC) ;
- Président de la société : D'Orsay Paris SAS ;
- Gérant de la société : Les Trois Moulins et Cie.

Liste des mandats de Mme Laurence Philippon :

- Administrateur et Directeur Général Délégué de la société : France Design et Création du 6 février 2013 au 31 juillet 2013.